

SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 23 FEVRIER 2023

COMPTE-RENDU



Présents : voir liste jointe.

Participaient à la réunion :

- Monsieur MIALON, responsable technique SBL,
- Madame TOURGON, responsable administrative SBL,
- Monsieur NENOT, technicien SBL.

Quorum : 44

Nombre de présents : 50

Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 56

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Madame Amalia QUINTON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Signature de 3 baux ruraux sur la commune de Pont-du-Château

VOTE :

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du comité du 15 Décembre 2022

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Tableau récapitulatif des derniers marchés attribués et décisions prises en Bureau

Nature des travaux	Communes	Lieux	Entreprise retenue	Montant HT
Renouvellement réseau	RAVEL	Impasse de Lamias + Chez Farioux	EHTP	79 177,95
Renouvellement réseau	GERZAT	Impasse du Colombier +	MONTEIL	88 884,08

		rue bonnet Tixier		
Renouvellement réseau	PONT DU CHATEAU + SAINT JULIEN DE COPPEL	Avenue de Riom T2 + La Boissière	SADE	198 172,65
Renouvellement réseau	BORT L'ETANG	Chez Georgeon	ROBINET	188 734,28
Renouvellement réseau	MONS	Champ Gros	SADE	174 746,00

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le document est envoyé séparément. Monsieur le Président présente le document en séance.

Observations :

Mme Duporges : comment a été comptabilisée dans notre budget l'aide apportée à la Semerap ?

On pouvait faire un apport en compte courant et faire un abandon pour retour à bonne fortune.

Monsieur le Président : ce qui a été utilisé c'est la théorie de l'imprévision. Cela permet de faire participer les actionnaires à la hausse du coût des matières premières, qui n'était pas prévisible, à condition que les syndicats ne soient pas les seuls à payer et que le délégataire en supporte une part.

Mme Duporges : c'est un régime soumis à TVA, donc sur les 400 000 € il y a 80 000 € qui ont été reversés à l'Etat.

Monsieur le Président : s'il y avait eu un plan d'actionnariat mis en place à la création de la SPL, on aurait pu décider que chaque actionnaire participait, et avec un reversement en cas de meilleure fortune.

M. Macian : quel est le coût de l'exploitation, le coût d'investissement par commune ? Il faudrait aller dans les communes où il y a le plus de fuites et faire des travaux dans ces communes. Certains concessionnaires ne gèrent pas le renouvellement de la même manière que le SBL. Il faudrait réfléchir à remplacer les conduites les plus fuyardes.

Monsieur le Président : le coût de fonctionnement actuel est à 40 €, donc le prix de l'abonnement devrait être à 40 €. On n'a pas voulu le fixer si haut pour ne pas pénaliser les petits consommateurs. Concernant les fuites, c'est la Semerap qui gère la recherche de fuites. On devrait avoir 3 personnes à la recherche de fuites. Aujourd'hui, les fuites qui restent sont difficiles à trouver. On utilise des loggers, qui permettent de surveiller les débits de nuit. Un réseau d'eau qui ne fuit pas ne peut pas exister : eau sous pression, tuyaux métalliques, emboîtés avec des joints et non soudés, nécessité de purges pour maintenir la potabilité.

M. Dauphant : quand les techniciens montent le programme de travaux, ils prennent en compte les demandes des communes et également les demandes de l'exploitant. C'est compliqué d'intervenir dans une commune quand il n'y a pas déjà un programme de voirie prévu.

M. Dumas : rue des voutes à Billom, c'est le syndicat qui a initié la programmation des travaux car il y avait beaucoup de fuites.

M. Mialon : projette le SIG du Syndicat. Zoom sur Pont-du-Château. On a le classement des réseaux par année de pose. On connaît notre patrimoine (diamètre, matière...) à quasiment 100 %, mais l'année de pose à seulement 75 %.

Monsieur le Président : on est un syndicat intercommunal, donc au service des communes. Donc c'est aussi la raison pour laquelle on se rapproche des communes pour connaître leurs demandes.

M. Macian : on peut identifier ce qui casse le plus, ce sont les branchements. Pourquoi n'a-t-on pas des campagnes de remplacement des branchements ? Il faut prévoir de réparer les endroits où il y a le plus de fuites car c'est de l'eau économisée pour nos enfants.

M. Mialon : on peut superposer les couches du SIG pour aller plus loin dans la réflexion. On peut ajouter une couche « réparations ». Si on superpose les couches, ça donne des tendances pour voir où investir en priorité. A Pont-du-Château, il y a certains secteurs où on a fait que de la reprise de branchements car la conduite était en bon état. M. Mialon voudrait rencontrer les mairies, avec les plans, et avoir des informations : par exemple, les lotissements avec des dates de construction pour se rapprocher de la date de pose des conduites qui les alimentent.

M. Beal : y a-t-il beaucoup de communes comme Pont-du-Château où il y a 50 % de linéaire dont la date de pose est inconnue ?

M. Mialon : On a 24 % de notre patrimoine dont on ne connaît pas la date de pose, mais on a le détail commune par commune (exemple : Aulnat 11%, Beaumont les Randan 22 %...).

M. Macian : Peut-on avoir le coût investi en dépenses financières par commune (investissement et exploitation).

M. Carmier : il pourrait être intéressant de faire un schéma directeur ? Il ne manque pas grand-chose pour bien connaître le patrimoine du SBL. Il faudrait cibler ce qu'on ne connaît pas. Cela permet de donner des priorités.

M. Mialon : aujourd'hui, les données sont complétées à chaque intervention, mais la date de pose ne peut pas être récupérée. Mais au fur et à mesure du renouvellement, la date est mise à jour.

Le syndicat pourra faire un courrier par commune pour lister les rues qui nous intéressent afin que les délégués puissent retrouver les éléments.

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. PROGRAMME TRAVAUX 2023

Tous les ans, au mois de mai, le SIAEP de la Basse Limagne interroge par courrier chaque commune (+ Les Pôles voirie sur le secteur CAM) afin de connaître leurs éventuels projets de travaux de voirie et/ou d'assainissement prévus pour l'années N+1 et N+2.

En mai 2022, nous avons donc adressé un courrier aux 44 communes. Nous avons eu **22 réponses**.

Suite à cela, les services du SBL ont compilé les demandes en triant les travaux 2023 et les travaux 2024. Nous avons pris l'initiative d'ajouter quelques projets dont nous avons connaissance alors même que les communes n'avaient pas fait de retour à notre courrier.

Il a été vérifié sur chaque tronçon, si le renouvellement de la conduite était nécessaire avant les travaux de voirie.

L'ensemble des projets eau potable en lien avec les travaux de voirie et/ou assainissement 2023 ont été chiffrés. En additionnant l'ensemble des projets 2023, nous arrivons à :

- 11 258 m de canalisation à renouveler
- 417 branchements à renouveler
- **Montant total : 2 670 000 € HT**

Lors du Comité syndical du 15 Décembre 2022, nous avons validé le tarif de l'eau 2023.

Le tarif de l'eau a été dimensionné pour réaliser l'entretien du patrimoine à hauteur de (pourcentage annuel de renouvellement) :

Type de renouvellement	Taux de renouvellement par an	Patrimoine du SBL	Patrimoine à renouveler tous les ans
Renouvellement canalisations	1 %	1 213 133 m	12 131m
Renouvellement branchements	1,5%	42 428 u	636 u
Réhabilitation réservoirs	2%	50 u	1 u
Réhabilitation stations	3%	38 u	1,14 u

Le tarif de l'eau 2023 est dimensionné pour réaliser **4 027 000 € HT** de travaux par an.

Lors du Comité syndical du 10 octobre 2022, il a été validé le projet de réhabilitation + mise en place d'une turbine sur le réservoir des Mauvaises sur la commune de Blanzat. Le projet est estimé à **1 360 000 € HT**.

Nous obtenons alors pour l'année 2023 :

- Programme travaux canalisations : 2 670 000 € HT
 - Travaux réhabilitation réservoir des Mauvaises : 1 360 000 € HT
- TOTAL : 4 030 000 € HT** soit légèrement plus que l'objectif fixé.

Le 14 octobre 2022, le SIAEP de la Basse Limagne a adressé un courrier aux 44 communes + les pôles voirie de la CAM pour présenter le programme travaux 2023 retenu. (**Voir Annexe 1**). Il faut tenir compte des travaux spécifiques au SBL et à notre exploitant sur les communes en dehors des besoins communaux (casses fréquente sur une conduite, maillage, bouclage, etc...).

Fin 2022 et début 2023, nous avons été sollicités par des collectivités qui souhaitent réaliser des travaux de voirie en 2023. (En général des collectivités qui n'ont pas répondu à notre courrier du mois de mai 2022).

Le budget du SIAEP de la Basse n'étant pas extensible et le programme de travaux 2023 étant arrêté, toute nouvelle demande de travaux ne sera prise en compte que pour le programme travaux 2024.

Il est très important que les communes répondent au courrier initial (dans le temps imparti : réponse souhaitée avant le 30 juin) pour que les services du SIAEP de la Basse Limagne puissent préparer le programme travaux de l'année N+1 durant l'été (trier les demandes, vérifier la pertinence d'effectuer des travaux d'eau potable, hiérarchiser, chiffrer, ...)

En effet, le programme travaux de l'année N+1 doit être arrêté au plus tard le 10 octobre de l'année N, pour pouvoir déposer les demandes de subventions au Conseil Départemental avant le 15 octobre de l'année N.

Nous comptons sur les délégués du SIAEP de la Basse Limagne pour faire remonter ces informations aux élus des communes en charge des travaux de voirie et/ou assainissement.

Observations :

M. Grenet : quand il y a eu un courrier de la commune mais qu'il n'y a pas de travaux à faire ou qu'ils ne sont pas retenus, il faudrait en informer la commune.

M. Mialon : effectivement, nous le ferons à l'avenir.

5. PROGRAMME 2023 NON SUBVENTIONNABLE – VALIDATION DU PROJET ET AUTORISATION SIGNATURE MARCHES

En mai 2022, afin d'établir son programme de travaux 2023, le SIAEP de la Basse Limagne a interrogé, par courrier, chaque commune afin de connaître leurs éventuels projets de travaux de voirie et/ou d'assainissement prévus pour les années 2023 et 2024. (44 communes : 22 réponses).

Devant déposer sa demande de subvention au Conseil Départemental avant le 15 octobre, le Syndicat de la Basse Limagne a arrêté son programme de travaux d'eau potable pour l'année 2023, suivant les critères de priorité (qualité de l'eau, vétusté du réseau, casses...), tout en tenant compte des demandes de travaux formulées par les communes pour l'année 2023.

Après le comité du 11 Octobre, un courrier a été adressé à l'ensemble des communes pour présenter le programme de travaux retenu (travaux subventionnable et non subventionnable 2023).

L'objet de cette délibération est de valider le projet de travaux 2023 non subventionnable. Le programme est réparti de la manière suivante :

Commune	Lieu	Nombre de branchements	linéaire conduite	Travaux AEP à prévoir	Cout prévisionnel HT	Projet déjà lancé
AULNAT	Avenue Jean Jaurès	22	740	640m F150 + 15m F100 + 85m F60 + 22 brts	200 000,00 €	
BILLOM	Rue des Voutes et rue des petites voutes	24	225	215m fonte60 +10mF100 + 24 branchements	56 007,00 €	X
CEBAZAT	Rue de Gerzat	69	915	200 F60 + 375m F100 + 340m F200 + 69 branchements	303 000,00 €	X
CHAURIAT	Rue de Chantemerle	5	300	150m fonte 200 + 150m fonte 100 + 5 branchement	70 000,00 €	
CULHAT	Allées des Cerisiers la vernelle	10			15 000,00 €	
GERZAT	Rue Bonnet Tixier	5	95	95m Fonte 125 + 5 branchements	33 548,00 €	X
GERZAT	Rue Salengro	19	210	210m Fonte 100 + 19 branchements	75 000,00 €	
GERZAT	Rue des batignolles (entre Sund du Puy et Tixier)	14	392	2*105 m F200 + 6m F150 + 6m F125 + 155m F100 + 15mF60 + 14 branchements	150 000,00 €	
LEMPDES	Rue de Milan + Rue de Fangeas + Forest	18	1230	20m F60 + 1210 m F100 + 18 branchements	273 000,00 €	X
MALINTRAT	Avenue de la Joselle	5	235	220 m fonte 100 + 15 m PEHD50 + 5 branchements	57 585,00 €	X
MARINGUES	Rue des Récollets	10	250	250m fonte 100 + 10 branchements	70 000,00 €	
Moissat	Route de Pironin + Rue de Bellevue + Chemin de Racoi	52	1020	5m F150 + 330m F100 + 685m F60 + 52 branchements	246 510,00 €	X
SAYAT	Rue de la Brière	9	180	80m fonte 60 + 100m fonte 100 + 9 bchts	50 000,00 €	
VASSEL	Chemin des Rivailles	13	258	8m F60 + 10mF100 + 240m Fonte 150 + 13 branchements	63 625,00 €	X
Vertaizon	Rue du Clos	13			20 000,00 €	
Vertaizon	Rue du Puy Chalaf	8	200	200m fonte 100 + 8	52 000,00 €	
TOTAL					1 735 275,00 €	

Le programme de travaux 2023 étant arrêté, toute nouvelle demande de travaux ne sera prise en compte que pour le programme 2024.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver le programme 2023 de travaux non subventionnable ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés selon l'avis de la CAO

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6. DIVERSES CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDE :

a. Groupement de commande pour travaux à SAYAT (RD450 – RD762)

Des travaux AEP doivent être réalisés à SAYAT (RD 450 – RD 762 (Rond-Point Hermès)), en même temps que les travaux de voirie réalisés par de Conseil Départemental 63.

Le projet de travaux AEP a été élaboré par le bureau d'étude EGIS, dans le cadre de travaux « non subventionnés ». Le montant du projet de travaux s'élève à **61 000 € HT**

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et le CD63, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux de voirie sera lancée par le CD63 (coordonnateur du groupement de commandes).

Le Comité doit délibérer afin de :

- Valider le projet relatif aux travaux AEP à réaliser à SAYAT (RD450 et RD 762)

- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Autoriser Monsieur le président à signer le marché selon l'avis de la CAO

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

b. Groupement de commande pour travaux à MARINGUES (Rue des Récollets + rue du Bouchet)

Des travaux AEP doivent être réalisés à MARINGUES (Rue des Récollets + Rue du Bouchet), en même temps que les travaux d'assainissement prévus par la mairie de Maringues.

Le projet de travaux AEP a été élaboré par la maîtrise d'œuvre interne du SBL, dans le cadre du programme de travaux « non subventionnés ». Le montant du projet de travaux s'élève à **86 000 € HT**

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et la commune de Maringues, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux d'assainissement sera lancée par le SIAEP de la Basse Limagne (coordonnateur du groupement de commandes).

Un délégué doit alors être désigné afin de représenter le syndicat à la CAO.

Le Comité doit délibérer afin de :

- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Désigner un délégué pour la CAO.
- Autoriser Monsieur le président à lancer la consultation
- Autoriser Monsieur le président à signer le marché selon l'avis de la CAO

Le délégué désigné pour siéger à la CAO est Monsieur René LEMERLE.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

c. Groupement de commande pour travaux à SAYAT (Rue de la Brière)

Des travaux AEP doivent être réalisés à SAYAT (rue de la Brière), en même temps que les travaux d'assainissement réalisés par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Le projet de travaux AEP a été élaboré par la maîtrise d'œuvre interne du SBL, dans le cadre de travaux « non subventionnés ». Le montant du projet de travaux s'élève à **63 000 € HT**.

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et RLV, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux d'assainissement sera lancée par RLV (coordonnateur du groupement de commandes).

Un délégué doit alors être désigné afin de représenter le syndicat à la CAO.

Le Comité doit délibérer afin de :

- Valider le projet relatif aux travaux AEP à réaliser à SAYAT (Rue de la Brière)
- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Désigner un délégué pour la CAO.
- Autoriser Monsieur le président à signer le marché selon l'avis de la CAO

Le délégué désigné pour siéger à la CAO est Monsieur René LEMERLE.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB – VALIDATION DU PROJET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – SIGNATURE DU MARCHÉ

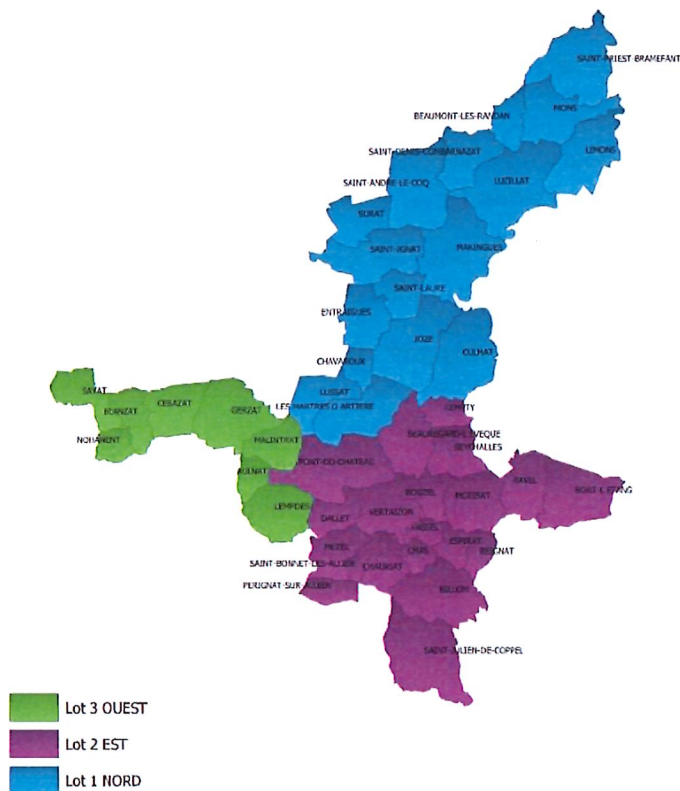
A la sortie des usines de production d'eau potable, l'eau ne contient pas de plomb.

Le plomb existe néanmoins dans les tuyauteries des habitations anciennes ainsi que certains branchements (canalisation reliant le réseau public aux habitations). C'est au contact de ces matériaux que l'eau se charge progressivement en plomb.

C'est pourquoi, le SIAEP de la Basse Limagne souhaite lancer 3 Accords cadre travaux à bons de commande pour renouveler les **1051 branchements plomb** présent sur notre territoire par des branchements en PEHD.

Le territoire du SIAEP de la Basse Limagne sera découpé par lots géographiques.

**Secteurs Accord cadre
Renouvellement branchements plomb - SBL**



Vous trouverez ci-dessous, la répartition du nombre de branchements plomb par secteur géographique :

- ✓ Secteur 1 NORD : 267 branchements
- ✓ Secteur 2 EST : 400 branchements
- ✓ Secteur 3 OUEST : 384 branchements

Le montant du projet de travaux s'élève à :

- ✓ Secteur 1 NORD : 490 000 € HT
- ✓ Secteur 2 EST : 720 000 € HT
- ✓ Secteur 3 OUEST : 695 000 € HT

Il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver le projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés selon l'avis de la CAO

Observations :

Monsieur le Président : Concernant la Semerap, les administrateurs ont demandé à ce que soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration le renouvellement du mandat du directeur général.

On va lancer le marché des branchements plomb sur le lot 1 pour 2023. On verra si on prend la meilleure offre ou si on confie à la Semerap et qu'on annule la procédure d'appel d'offres.

Mme Quinton : il faut faire très attention aux modalités d'annulation du marché, car ce n'est pas si évident que cela soit possible.

M. Carmier : à chaque CAO ou a soumissionné la Semerap, ils étaient largement au-dessus.

M. Mialon : pour l'attribution, il n'y a pas que le prix qui est pris en compte. Il y a d'autres critères, notamment techniques...

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. ADHESION A LA MISSION MEDIATION DU CENTRE DE GESTION 63

Les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux et qui concernent la situation de ses agents **sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.**

L'article 25-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (en attente de codification au sein du code général de la fonction publique) enjoint aux Centres de gestion d'assurer, par convention, une mission de médiation préalable obligatoire. Il permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties.

Il est proposé d'adhérer à cette mission dont le tarif est fixé comme suit : **60 euros / heure de médiation**, auquel s'ajoute, le cas échéant, la prise en charge des frais complémentaires susceptibles d'être supportés par le Centre de Gestion pour l'exercice de la médiation (frais de missions du médiateur, ...);

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

9. RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION AUPRES DU SIAEP PLAINE DE RIOM

La mise à disposition de Mesdames LITSCHGY et TOURGON auprès du SIAEP de la Plaine de Riom était fixée à 6 mois. Elle prend fin au 16/02/2023.

La nouvelle responsable administrative du Syndicat arrivant le 15/02/2023, il est proposé de prolonger la mise à disposition pour 3 mois, seulement pour apporter une aide à sa prise de fonction si besoin (de manière ponctuelle).

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

10. DESIGNATION D'UN REPRESENTATION DU SBL AU COMITE DE TERRITOIRE DU PTGE ALLIER AVAL

Le point sera fait en séance.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur DAUPHANT.

Le délégué désigné pour siéger au comité de territoire du PTGE est **Monsieur DAUPHANT**.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

11. FONCIER – DIVERS POINTS :

- **Achat de parcelles PPI ARGNAT**

Lors du comité syndical du 15 Décembre 2022, les délégués ont validé le prix d'achat des parcelles des périmètres de protection du captage d'Argnat en fonction du type de culture.

- Bois Futaies : 0,70 €/m²
- Landes : 0,20 €/m²
- Pâtures : 0,20 €/m²
- Près : 0,20 €/m²
- Taillis simple : 0,35 €/m²
- Terres : 0,20 €/m²

Dernièrement le SIAEP de la Basse Limagne a contacté le Groupement Forestier « Les Fontenilles », pour proposer d'acheter 13 parcelles au niveau des périmètres de protection des captages d'Argnat.

Vous trouverez ci-dessous le listing des parcelles concernées :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature culture	PPI	PPR (surface en m²)	Prix d'achat (€/m²)	Prix d'achat/ parcelle
B	785	FONTANILLE	1550	Bois Futaies		1550	0,7	1 085,00 €
B	790	FONTANILLE	5220	Bois Futaies Résineux		5220	0,7	3 654,00 €
B	116	COURLE GOUBY	2330	Futaies résineux		2330	0,7	1 631,00 €
B	791	FONTANILLE	1330	Bois Futaies Résineux		1330	0,7	931,00 €
B	793	FONTANILLE	2750	Bois Futaies Résineux		2750	0,7	1 925,00 €
B	868	BARGE	1780	Taillis simples		1780	0,35	623,00 €
B	867	BARGE	2660	Prés		2660	0,2	532,00 €
B	794	FONTANILLE	4756	Bois Futaies		4756	0,7	3 329,20 €
B	860	BARGE	1710	Taillis simples		1710	0,35	598,50 €
B	838	BARGE	1350	Prés		1350	0,2	270,00 €
B	108	COURLE GOUBY	923	Futaies résineux		923	0,7	646,10 €
B	86	LA RAMADE	3300			3300	0,35	1 155,00 €
B	55	LA RAMADE	1945			1945	0,35	680,75 €
TOTAL						31604		17 060,55 €

En date du 1^{er} février 2023, le groupement Forestier vient de donner son accord pour céder l'ensemble des parcelles au SIAEP de la Basse Limagne pour un montant de 17 060,55€.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver l'achat des parcelles listées ci-dessus au prix de 17 060,55 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de CEBAZAT (Maitre Fuzellier) pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

Observations :

Aucune observation

VOTE :

POUR : 56

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

• **Ventes à réaliser dans le cadre de la protection du captage des Cotilles**

Nous avons signé, avec l'aide du CEN AUVERGNE, des promesses de vente et d'échange avec les agriculteurs du secteur de Pont-du-Château, pour nous permettre d'acquérir une zone « tampon », à proximité de nos captages, et dans laquelle il n'y aura pas de culture.



Nous devons délibérer pour autoriser le Président à signer les ventes et échanges concernés :

Vente

Propriétaire actuel	Nom de la parcelle	Surface	Prix de la vente
CHALENDARD Christophe	ZK 23	8 a 00 ca	680
DELAIRE Fernand	AH 150	11 a 47 ca	11 400
	AH 462	6 a 49 ca	
	ZK 7	1 ha 43 a 20 ca	
DUCHATEL Daniele	ZK 6	64 a 50 ca	2500
	ZK 19	17 a 40 ca	
GOUTAIN André	ZK 14	28 a 50 ca	3990
	ZK 47	21 a 80 ca	
MADILE Françoise	ZK 21	11 a 60 ca	990
MENTANI Michel	ZK 46	17 a 70 ca	1500
NAIRAT Pierre	ZK 17	13 a 40 ca	1150
OLLIER Frédérique	ZK 27	13 a 90 ca	800

Promesse d'échanges

Propriétaire actuel	Surface	Prix de l'échange foncier	Valeur estimative du bien
AYMARD Pierre	93 a 76 ca	L'échange est réalisé à valeurs de biens égales, sans transaction financière	10 700 €
DA CUNHA Veronique			2 700 €
GIRAUDON Pierre	69 a 95 ca		10 800 €
GOUTAIN Madeleine	69 a 49 ca		5 800 €
Ind. BARTHELEMY	17 a 70 ca		1 500 €

Observations :

Aucune observation

VOTE :
POUR : 56
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

• **Signature de baux ruraux à clauses environnementales sur Pont du Château**

Le Syndicat est propriétaire de parcelles situées dans les périmètres de protection des captages de Pont-du-Château, à la Boucle du Buisson et aux Cotilles.

Certaines de ces parcelles sont exploitées par des agriculteurs. Avec l'aide du CEN Auvergne, il a été prévu de régulariser certaines situations de fait, par la signature de baux ruraux à clauses environnementales.

Il est proposé de signer des baux ruraux avec MM. LAVIE et CLAUSSAT et Mme PAIRE sur les parcelles suivantes :

Nom exploitant agricole	Raison sociale	Parcelle	Surface louée	Commune	Loyer annuel
LAVIE Philippe		AH 560	30 a 65 ca	Pont-du-Château	190 €
		AH 564	1 ha 72 a 35 ca	Pont-du-Château	
		ZI 269	2 ha 93 a	Pont-du-Château	
		ZK 9	86 a 40 ca	Pont-du-Château	
		ZK 168	47 a 50 ca	Pont-du-Château	
			6 ha 29 a 90 ca		
CLAUSSAT Philippe	EARL de la Varenne	AH 568	10 ha 70 a	Pont-du-Château	300 €
			10 ha 70 a		
PAIRE Isabelle		AH 568	2 ha 50 a	Pont-du-Château	285 €
		AI 844	10 a 46 ca	Pont-du-Château	
		AI 845	7 a 66 ca	Pont-du-Château	
		ZI 268	8 ha 30 a 70 ca	Pont-du-Château	
			9 ha 48 a		

Le Syndicat percevra un loyer annuel pour l'exploitation de ces parcelles.

Le Comité syndical devra délibérer pour :

- *Autoriser le Président à signer les baux ruraux à clauses environnementales avec MM. LAVIE et CLAUSSAT et Mme PAIRE ;*
- *Demander au Président de percevoir annuellement les loyers correspondants dont les montants seront inscrits au budget.*

Observations :
Aucune observation

VOTE :
POUR : 56
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

12. Point SEMERAP :

Le point a été fait tout au long des discussions de la réunion.

13. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du 23/03/2023

VOTE :

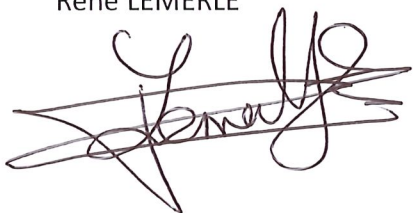
POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

A JOZE, le 23/03/2023

Le président,
René LEMERLE



Le secrétaire de séance,



Annexe 1



Joze, le 14 octobre 2022

Monsieur le Maire
Mairie
Place de la Liberté
63360 GERZAT

Objet : Travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable pour l'année 2023

Monsieur le Maire

En mai 2022, afin d'établir son programme de travaux pour 2023, le Syndicat de la Basse Limagne a interrogé, par courrier, chaque commune afin de connaître leurs éventuels projets de travaux de voirie et/ou d'assainissement prévus pour l'année 2023.

Devant déposé sa demande de subvention au Conseil Départemental avant le 15 octobre, le Syndicat de la Basse Limagne a arrêté son programme de travaux d'eau potable pour l'année 2023, suivant les critères de priorité (qualité de l'eau, manque d'eau, vétusté du réseau, casses...), tout en tenant compte des demandes de travaux formulées par les communes pour l'année 2023.

Le programme 2023 de travaux d'eau potable a été adopté lors du Comité syndical du 11 Octobre 2022.
Il est réparti de la manière suivante :

- Programme AEP 2023 subventionnable

Commune	Chantier
BORT L'ETANG	Chez Georgeon
GERZAT	Impasse du Colombier
MONS	Champ des Gros
PONT DU CHATEAU	Avenue de Riom T2
RAVEL	Impasse de Lamias
RAVEL	Chez Farioux
SAINT IGNAT	Rue Clos Milan CHAMPEYROUX
SAINT JULIEN DE COPPEL	La Boissière
SAINT PRIEST BRAMEFANT	RD55
SAINT PRIEST BRAMEFANT	Les Gilbert Nord

SIAEP de la Basse Limagne – 112 Rue des Fours à Chaux – 63350 JOZE
TEL : 04.73.68.62.33 – E-mail : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr

- Programme AEP 2023 non subventionnable

Commune	Chantier
AULNAT	Avenue Jean Jaurès
BILLOM	Rue des Voutes et rue des petites voutes
CEBAZAT	Rue de Gerzat
CHAURIAT	Rue de Chantemerle
CULHAT	Rue de la Lanterne
CULHAT	Allées des Cerisiers la Vernelle
GERZAT	Rue Bonnet Tixier
GERZAT	Rue Salengro
GERZAT	Rue des Batignolles (entre Sund du Puy et Tixier)
JOZE	Rond-point RD 1093
LEMPDES	Rue de Milan + Rue de Fangeas + Forest
MALINTRAT	Avenue de la Joselle
MARINGUES	Rue des Récollets
Moissat	Route de Pironin + Rue de Bellevue + Chemin de Racoi
SAYAT	Rue de la Brière
VASSEL	Chemin des Rivailles
VERTAIZON	Rue du Clos
VERTAIZON	Rue du Puy Chalot

Le programme de travaux 2023 étant arrêté, toute nouvelle demande de travaux ne sera prise en compte que pour le programme 2024.

- Programme AEP 2022 restant à terminer (travaux engagés mais non réalisés à ce jour)

Commune	Chantier
BILLOM	Avenue Couhalion – Route de Montmorin
CULHAT	La Brousse + Allée des Plantades
LUZILLAT	Vendègre
MARINGUES	Sanat
MOISSAT	Rue du Moustier
SAINT IGNAT	Rue de l'Enfer – Rue de Maringues

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
René LEMERLE



LA BASSE LIMAGNE
Les Fours à Chaux
SIAEP
Tel : 04 73 68 62 33
siaep.basse-limagne@wanadoo.fr

SIAEP de la Basse Limagne – 112 Rue des Fours à Chaux – 63350 JOZE
TEL : 04.73.68.62.33 – E-mail : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr